



PRÉFET DE LA MARNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
Service Environnement Eau
Préservation des Ressources
Cellule Politique de l'eau

Châlons en Champagne, le 6 JAN 2013

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la demande au titre de la loi sur l'eau, de réviser le périmètre d'épandages des boues de la station d'épuration de Reims portant sur l'extension des terres agricoles sur le territoire des communes d'Aigny, Ambonnay, Aubérive, Auménancourt, Berru, Bétheny, Billy le Grand, Bourgogne, Bouvancourt, Bouy, Branscourt, Brimont, Bussy le Château, Caurel, Cauroy-les-Hermonville, Cernay-les-Reims, Châlons en Champagne, Champfleury, Champigny, Condé sur Marne, Cormicy, Courcy, Courville, Crugny, Cuperly, Fismes, Fontaine sur Ay, Hermonville, Issé, Jonchery-sur-Vesle, Juvigny, La Cheppe, La Croix en Champagne, La Veuve, L'Épine, Les Grandes Loges, Les Petites Loges, Livry-Louvercy, Loivre, Magneux, Montbré, Mourmelon Le Petit, Nogent L'Abbesse, Prosnes, Prunay, Recy, Reims, Rilly La Montagne, Rosnay, Saint Hilaire au Temple, Saint-Hilaire-le-Grand, Saint-Hilaire-le-Petit, Saint Léonard, Saint Rémy sur Bussy, Savigny-sur-Ardres, Sept-Saulx, Tauxières Mutry, Thil, Thillois, Tours sur Marne, Treslon, Trois Puits, Unchair, Vadenay, Val-de-Vesle, Villers Marmery, Vraux, Warmeriville et Witry-les-Reims présentée par la direction des déchets et de la propreté de REIMS METROPOLE

En application des dispositions du code de l'environnement, par arrêté préfectoral n°01-2013-LE-EP en date du 16 janvier 2013, une enquête publique est ouverte du **8 février 2013 au 22 mars 2013** inclus concernant la demande d'autorisation, au titre de la loi sur l'eau, présentée par la direction des déchets et de la propreté de REIMS METROPOLE – 4, rue Arthur Décès - 51100 Reims pour la révision du périmètre d'épandage des boues de la station d'épuration de Reims portant sur l'extension des terres agricoles sur le territoire des communes d'Aigny, Ambonnay, Aubérive, Auménancourt, Berru, Bétheny, Billy le Grand, Bourgogne, Bouvancourt, Bouy, Branscourt, Brimont, Bussy le Château, Caurel, Cauroy-les-Hermonville, Cernay-les-Reims, Châlons en Champagne, Champfleury, Champigny, Condé sur Marne, Cormicy, Courcy, Courville, Crugny, Cuperly, Fismes, Fontaine sur Ay, Hermonville, Issé, Jonchery-sur-Vesle, Juvigny, La Cheppe, La Croix en Champagne, La Veuve, L'Épine, Les Grandes Loges, Les Petites Loges, Livry-Louvercy, Loivre, Magneux, Montbré, Mourmelon Le Petit, Nogent L'Abbesse, Prosnes, Prunay, Recy, Reims, Rilly La Montagne, Rosnay, Saint Hilaire au Temple, Saint-Hilaire-le-Grand, Saint-Hilaire-le-Petit, Saint Léonard, Saint Rémy sur Bussy, Savigny-sur-Ardres, Sept-Saulx, Tauxières Mutry, Thil, Thillois, Tours sur Marne, Treslon, Trois Puits, Unchair, Vadenay, Val-de-Vesle, Villers Marmery, Vraux, Warmeriville et Witry-les-Reims.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier relatif à cette requête et consigner ses observations sur un des registres déposés dans les mairies de **Bussy le Château, Cernay les Reims, Fismes, Juvigny, Loivre, Rosnay et Warmeriville** où chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie ou les adresser pendant toute la durée de l'enquête :

- par correspondance à la mairie de **Cernay les Reims**, siège de l'enquête publique, au président de la commission d'enquête qui les insérera et les annexera audit registre
- par voie électronique à : ddf-seepr-pe@marne.gouv.fr

Le dossier ainsi que les annexes sera téléchargeable sur le lien suivant : http://www.reimsmetropole.fr/rubrique.php?id_rubrique=22#544

La commission d'enquête, présidée par Monsieur Edoire SYGUT, siégera afin de recueillir les déclarations éventuelles des intéressés, aux lieux, jours et dates suivantes :

Mairie de Cernay les Reims (siège) : Monsieur Edoire SYGUT, le vendredi 8 février 2013 de 15 heures à 17 heures et le vendredi 22 mars 2013 de 15 heures à 17 heures,

Mairie de Rosnay : Monsieur Jean-Pierre GADON, le vendredi 15 février 2013 de 15 heures à 17 heures,

Mairie de Loivre : Monsieur Jean-Pierre GADON, le mardi 19 février 2013 de 10 heures à 12 heures,

Mairie de Fismes : Monsieur Jean-Pierre GADON, le jeudi 28 février 2013 de 15 heures à 17 heures,

Mairie de Warmeriville : Monsieur Edoire SYGUT, le vendredi 1er mars 2013 de 10 heures à 12 heures,

Mairie de Bussy le Château : Monsieur Jacques ERARD, le vendredi 8 mars 2013 de 10 heures à 12 heures,

Mairie de Juvigny : Monsieur Jacques ERARD, le vendredi 8 mars 2013 de 14 heures à 16 heures,

Monsieur Patrick ROGER et madame Nicole BAUCHET, désignés en qualité de commissaires enquêteurs suppléants, remplaceront le ou les titulaires en cas d'empêchement de ces derniers et exerceront alors leurs fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public à la direction départementale des territoires et en mairie d'Aigny, Ambonnay, Aubérive, Auménancourt, Berru, Bétheny, Billy le Grand, Bourgogne, Bouvancourt, Bouy, Branscourt, Brimont, Bussy le Château, Caurel, Cauroy-les-Hermonville, Cernay-les-Reims, Châlons en Champagne, Champfleury, Champigny, Condé sur Marne, Cormicy, Courcy, Courville, Crugny, Cuperly, Fismes, Fontaine sur Ay, Hermonville, Issé, Jonchery-sur-Vesle, Juvigny, La Cheppe, La Croix en Champagne, La Veuve, L'Épine, Les Grandes Loges, Les Petites Loges, Livry-Louvercy, Loivre, Magneux, Montbré, Mourmelon Le Petit, Nogent L'Abbesse, Prosnes, Prunay, Recy, Reims, Rilly La Montagne, Rosnay, Saint Hilaire au Temple, Saint-Hilaire-le-Grand, Saint-Hilaire-le-Petit, Saint Léonard, Saint Rémy sur Bussy, Savigny-sur-Ardres, Sept-Saulx, Tauxières Mutry, Thil, Thillois, Tours sur Marne, Treslon, Trois Puits, Unchair, Vadenay, Val-de-Vesle, Villers Marmery, Vraux, Warmeriville et Witry-les-Reims, et consultable sur le site internet de la direction départementale des territoires de la Marne pendant un an.

Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté les décisions relatives à cette demande.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de madame Carole LE BRETON, responsable du projet à la direction des déchets et de la propreté de REIMS METROPOLE située à Reims ou à la direction départementale des territoires, SEEPR – Cellule Politique de l'eau situé au 40 Boulevard Anatole France - BP 60554 - 51022 Châlons-en-Champagne cedex.

Pour le préfet de la Marne
et par délégation,
La responsable adjointe de la cellule « politique de l'eau »


Myriam SUARD